

# À l'occasion du 80me anniversaire de M. Henri Dunant

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **16 (1908)**

Heft 4

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682751>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vues spéciales en rapport avec l'œuvre de la Croix-Rouge.

La journée officielle, le dimanche 31 mai, se passera dans le parc des Eaux-Vives où auront lieu la séance et le banquet. Le coquet petit théâtre du Parc, qui contient plus de 400 places, servira aux délibérations du matin. Deux communications très intéressantes y seront entendues : l'une de M. le Dr P. L. Dunant (frère cadet de Henri Dunant) sur les *Œuvres de bienfaisance à Genève*, avec plusieurs tableaux graphiques qui rendront cette conférence plus facilement intelligible aux délégués de langue allemande; l'autre du Dr Odier, sur le *Traitement du cancer*,

question dans laquelle ce jeune médecin s'est spécialisé depuis plusieurs années.

Le banquet aura lieu sur la terrasse du Parc d'où l'on jouit du panorama idéal de la rade de Genève et du Jura. Le repas sera servi sous une grande tente; en cas de pluie, les délégués banqueteront dans la vaste salle attenante au théâtre.

Ces quelques renseignements qu'a bien voulu nous fournir le Comité d'organisation genevois, nous font bien augurer de l'assemblée des délégués de cette année, et nous espérons que de toute la Suisse, les participants viendront nombreux afin d'apprendre une fois de plus que l'hospitalité genevoise n'est pas un vain mot!

## A l'occasion du 80<sup>me</sup> anniversaire de M. Henri Dunant

C'est le 8 mai 1828 qu'est né à Genève M. Jean-Henri Dunant; le fondateur de la Croix-Rouge va donc atteindre dans quelques jours ses quatre-vingts ans.

Dès son adolescence Dunant s'occupa d'œuvres charitables : avant de se consacrer aux blessés de la guerre, il se dévoua aux vaincus de la paix. Caractère généreux, affable, enthousiaste et chevaleresque, dès sa jeunesse il fit sienne la cause des pauvres, des deshérités, des opprimés.

Les questions de fraternité universelle, de bonne entente entre les nations et entre les individus le préoccupèrent constamment; son esprit large plana au-dessus des divergences de race; son énergie, son activité incessante, ses remarquables dons d'organisation le servirent admirablement dans l'accomplissement de la tâche qu'il s'était tracée: secourir les blessés et les malades des armées en campagne.

L'œuvre qu'Henri Dunant a accomplie demeurera l'une des plus grandes, l'une des plus fécondes, l'une des plus désinté-

ressées de la civilisation moderne, car c'est grâce à un travail acharné, à une foi inébranlable en la justesse de la cause défendue par lui, qu'en 1863 il parvint à fonder la Croix-Rouge, et qu'il put, secondé par ses amis de Genève, provoquer la conférence de laquelle sortit la Convention de Genève, en 1864.

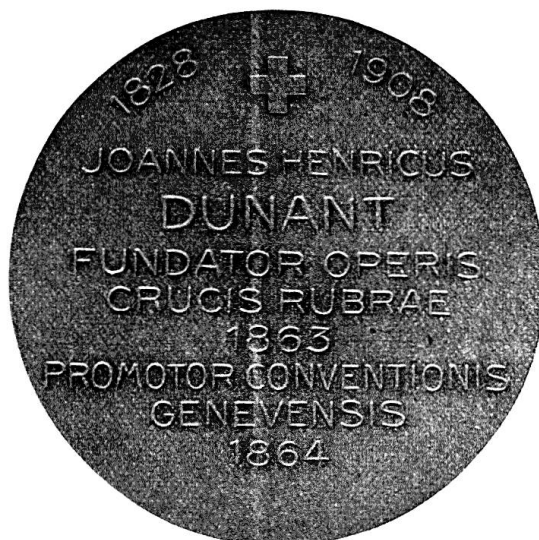
A cette activité philanthropique Dunant laissa la plus grande partie de sa fortune, et pendant près de trente ans on n'entendit plus guère parler de cet homme qui vivait presque dans la gêne pour avoir tout donné à la réalisation de son admirable idée.

En 1896, il se forme à Stuttgart un Comité qui lui vient en aide; en 1897 le Congrès international des médecins réunis à Moscou, lui confère un prix d'honneur et le Conseil fédéral suisse lui accorde le prix Fendt. En 1901, Henri Dunant se voit attribuer le prix Nobel pour la paix, et l'Université de Heidelberg lui accorde le titre de docteur, *honoris causa*.

A l'occasion de son jubilé de 80 ans, une médaille commémorative a été frappée; nous en donnons ici la reproduction en grandeur naturelle.



La médaille qui est d'une frappe parfaite, sort des ateliers de la maison W. Mayer et F. Wilhelm à Stuttgart. Son prix est de 6 francs en bronze, de



Médaille frappée à l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire de M. Henri Dunant.

A l'avant, un excellent relief de Dunant avec la mention de la date de la naissance.

Au revers, une croix rouge et l'inscription :

Jean-Henri Dunant, fondateur de l'œuvre de la Croix-Rouge 1863, promoteur de la Convention de Genève 1864.

20 francs en argent\*). Nous pensons que bien des admirateurs de Dunant voudront la posséder, et nous souhaitons qu'elle trouve dans notre Suisse romande — patrie de Dunant — un grand nombre d'acquéreurs. D<sup>r</sup> M<sup>l</sup>.

\*) Metallwarenfabrik W. Mayer et F. Wilhelm Rotebühlstrasse 10, Stuttgart.

## Le service de renseignements au Japon

A propos de l'organisation du service japonais de renseignements sur les disparus à la guerre, le D<sup>r</sup> Matignon fait ressortir l'importance du rôle que la Croix-Rouge peut jouer dans ce domaine, où sa neutralité internationale lui permet, à elle seulement, de soulager les familles angoissées sur le sort des leurs, tandis que dans le champ des secours aux blessés elle ne peut que se contenter du rôle d'auxiliaire du service de santé. Au Japon, c'était le gouvernement du Mikado

qui avait lui-même autorisé l'organisation de ce service, et un bureau administratif des prisonniers de guerre fut installé à Kobé et placé sous la direction du consul de France. Il fournissait tous les renseignements demandés sur les prisonniers et communiquait leurs avis. On sait qu'en outre, les Japonais ont fait procéder à l'identification des cadavres des officiers russes et ont remis à la légation de France en vue de leur envoi aux familles des victimes, tous les objets de valeur trouvés sur eux.